



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

malgré-nous

Question écrite n° 109487

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les attentes des anciens incorporés de force dans le RAD et le KHD (Reichsarbeitsdienst et Kriegshilfsdienst) d'Alsace et de Moselle. Il convient de souligner au préalable que cette non-reconnaissance de la nation ne concerne qu'environ un peu moins de 6 000 personnes et de rappeler qu'une provision de 3 millions d'euros avait été inscrite dans les comptes de la fondation Entente franco-allemande, ce afin d'assurer l'indemnisation des intéressés. Il lui demande si les solutions qu'il a évoquées le 12 mai 2003 à Strasbourg vont recevoir une application concrète.

Texte de la réponse

Comme le ministre délégué aux anciens combattants l'a indiqué à plusieurs reprises, le Gouvernement est conscient de la situation des anciens incorporés de force dans les formations paramilitaires allemandes (Reichsarbeitsdienst - RAD et Kriegshilfsdienst - KHD) pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est pourquoi, il a fait étudier les différentes possibilités d'indemnisation des personnes concernées au titre de l'accord franco-allemand du 31 mars 1981. Comme le sait l'honorable parlementaire, dans ce cadre, le ministre a tenu à réunir, le 12 mai 2003, à Strasbourg, l'ensemble des parlementaires d'Alsace et de Moselle et les responsables de la fondation Entente franco-allemande créée par cet accord pour indemniser les Alsaciens et Mosellans contraints à combattre sous l'uniforme ennemi. Un consensus s'est dégagé sur le fait qu'il n'appartenait pas à la France d'indemniser seule des dommages qu'elle n'avait pas causés. Afin d'aider à l'émergence d'une solution, le Gouvernement avait envisagé un cofinancement avec la fondation Entente franco-allemande. Toutefois, la contribution de celle-ci nécessite une modification de ses statuts à laquelle ses responsables se refusent. En tout état de cause, le ministre délégué aux anciens combattants tient à confirmer sa disponibilité pour qu'une solution soit trouvée sur ce dossier dont il mesure la sensibilité.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109487

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11472

Réponse publiée le : 16 janvier 2007, page 535